



Informations pratiques

- **Modalités d'inscription**

L'inscription à l'une de nos sessions de formation s'effectue en renvoyant le bulletin d'inscription disponible sur le site de 6-pm (www.6-pm.fr), avant la date limite fixée pour chacune des sessions.

L'inscription ne sera effective qu'à la réception du paiement correspondant aux frais de la formation. Un mail de confirmation sera envoyé à la réception du paiement (virement/chèque) qui devra être effectué, sauf disposition contraire, avant la date indiquée dans la convention ou le contrat de formation.

Pour garantir des conditions d'apprentissage optimales, nous limitons le nombre de participants à 16 personnes pour la session « concevoir et programmer » et à 10 personnes pour la session « S'exercer à la pratique ».

- **Tarifs et paiement**

- Formation « concevoir et programmer » (cycle du plaidoyer - 3 jours) : **650€ TTC**
- Formation « s'exercer à la pratique » (3 jours) : **680€ TTC**

Le coût de la formation intègre la participation à la formation ainsi que les supports pédagogiques utilisés et transmis pendant la formation. Il comprend également les pauses café/thé (2 pauses/jour). Les frais de transport, d'hébergement et de restauration restent à la charge des participants.

Le règlement des prestations de formations s'effectue par virement ou chèque bancaires sur réception de la facture qui vous sera adressée.

- **Annulation ou report**

Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou reporter la formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint (8 pour la session « concevoir et programmer » ; 6 pour la session « S'exercer à la pratique »). Le cas échéant, vous serez tenu informé au plus tard 2 semaines avant la date initialement prévue pour le début de la formation.

En cas d'annulation de notre part avant la date limite, nous ne pourrions garantir aucun remboursement des frais engagés par les inscrits (dans et hors UE) pour le transport et les éventuels frais de visa ou d'hébergement.

L'annulation éventuelle de votre participation devra intervenir avant la date limite d'inscription indiquée pour la session concernée.

- **Pistes de financement à titre indicatif**

Les formations et ateliers sont éligibles à la formation professionnelle continue.

En fonction de votre statut, certains organismes peuvent vous aider à financer tout ou partie des coûts de formation. Vous trouverez ci-après une liste indicative :

- Votre employeur (dans le cadre du plan de formation)
- L'OPCO dont vous dépendez
- Le conseil régional de votre lieu de résidence
- Pôle Emploi

Il vous appartient de vous rapprocher de ces organismes pour connaître les conditions d'accès et démarches à entreprendre.

- **Lieu de la formation**

Les formations sont organisées à Paris. Le lieu exact est communiqué aux participants au plus tard 2 semaines avant le début de la formation.

- **Certificat de participation**

A l'issue de la formation, un certificat de participation est remis à chaque stagiaire, indiquant l'objectif, la nature et la durée de la formation.




6-pm est un collectif de consultants spécialisé dans le renforcement du plaidoyer associatif.

Nous vous accompagnons dans le développement de vos démarches d'influence à travers notre offre de formations, d'évaluation et d'appui stratégique et organisationnel.

6-pm est un organisme de formation (n° 1175552875) référencé depuis 2017 dans la base de données Datadock.

[NOUS CONTACTER :](#)

 06 73 24 59 99

 info@6-pm.fr

 [Sur LinkedIn](#)

www.6-pm.fr

